

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 136/2025

A LA SOCIETE AMAPLA

Après avoir reçu le contrat du marché n° CP/MT/CNSSAP/DG/CGPMP/2025/002, conclu avec la CNSSAP, pour un montant total hors taxe de dollars américains vingt-quatre mille cinq cent un, cinquante un centimes (USD 24 501,51) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% ducit montant soit dollars américains cent septante un, cinquante un (centimes (USD 171,51), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 21/07/2025.

Directeur Administratif et Financier

Secat de l'Etablissement

M. KAYEMBE MBAYI

Directeur Général